



VOS DEMARCHES SIMPLIFIEES AVEC 'AREERE

Publier une annonce judiciaire et légale dans
le *Journal officiel des annonces légales et marchés publics (JOAM)*
de la Polynésie française



**SERVICE DE L'IMPRIMERIE
OFFICIELLE (SIO)**

ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE





'ARERE', UNE OFFRE DE SERVICE EN LIGNE POUR PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES DANS LE JOAM



Une solution rapide pour votre démarche

Réalisez votre démarche en quelques minutes depuis un poste informatique sans vous déplacer



Une plateforme dédiée accessible à tout moment

Rendez-vous sur le site lexpol.cloud.pf, créez votre compte ou connectez-vous puis accédez au menu "ANNONCES LEGALES" > "Rédiger une annonce"



Des formulaires intuitifs et ergonomiques

Choisissez le formulaire adapté et saisissez votre annonce en quelques clics



Le paiement en ligne sécurisé

Acquittez-vous des frais d'insertion par carte bancaire via un formulaire de paiement en ligne sécurisé

TARIFS REGLEMENTAIRES

Prix de référence pour une ligne (TVA 13%)

Tarifs Journal d'annonces légales	HT	TTC
1ère parution.....	371.....	419
2ème parution.....	219.....	247

Tarifs JOPF	HT	TTC
1ère parution.....	275.....	311
2ème parution.....	165.....	186

Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022

Arrêté n° 2855 CM du 26 décembre 2018 modifié relatif aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Arrêté n° 122 CM du 8 février 2010 modifié portant fixation des tarifs de l'imprimerie officielle.

Vous n'avez pas accès à internet?

Rendez-vous directement à l'accueil du service de l'imprimerie officielle pour déposer votre annonce et régler vos frais d'insertion

Nos horaires :

Du lundi au jeudi de 7H à 14H

Le vendredi de 7H à 13H



Adresse du SIO



Paofai, 43 rue
des Poilus tahitiens